

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'AIDE A
L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN
A RENOVER DISPOSITIF "PASS ACCESSION"**

Direction Attractivité Economie Emploi
- Urbanisme opérationnel et
planification urbaine
N° 2020-D-208

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°222 du conseil communautaire du 28 juin 2018 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover sur les 38 communes,
- VU, la délibération n°130 du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au Président,
- Vu l'arrêté n°22 du 20 juillet 2020 de Monsieur le Président portant délégation de signature à Monsieur Michel ANDRIEUX, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président,

DECIDE

Article 1er - Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

Article 2 - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 7 000 € par dossier pour les ménages « très modestes » et 5 000 € par dossier pour les ménages « modestes ». Elles seront versées à l'acquéreur sur présentation de la copie de l'acte authentique mentionnant la clause anti-spéculative.

Article 3 – Afin de garantir la protection des données personnelles des bénéficiaires, l'annexe 2 sera publiée et transmise uniquement aux personnes en charge de son exécution.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 13 août 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **14/08/2020**
Publié ou notifié,
Le **14/08/2020**

Annexes

Numéro de dossier de l'acquéreur	Participation GrandAngoulême Montant
2020 22	7 000,00 €
2020 23	7 000,00 €
2020 24	7 000,00 €
TOTAL	21 000,00 €

Cartouche budgétaire
Décision n°208

Budget	Code opération	Libellé opération	Montant opération (A)	Montants déjà réalisés (mandatés + ENS) (B)	Solde disponible avant proposition (C = A-B)	Montant proposé (D)	Solde disponible après proposition (E= C-D)
BP	1022 / 10201406	PASS ACCESSION	1 904 000,00 €	1 771 000,00 €	133 000,00 €	21 000,00 €	112 000,00 €